

ALERTE À L'INDUSTRIE

DÉCÈS

Travailleur de scierie écrasé en essayant de retirer des billes cassées sous un tourne-billes

Que s'est-il produit?

L'opérateur d'une machine munie d'un dispositif tourne-billes DDM6 essayait de retirer des billes cassées de la chute à rebus sous l'alimentation. La machine s'est soudainement abaissée, écrasant le travailleur. Il a été emmené d'urgence à l'hôpital où l'on a constaté son décès.

Pourquoi ceci s'est-il produit?

Le tourne-billes n'était pas muni d'un protecteur qui empêchait l'opérateur d'entrer en contact avec ses pièces mobiles et la machine n'était pas fermée, verrouillée ou bloquée pour empêcher tout mouvement avant que l'opérateur ne se rende sous celle-ci pour enlever les billes cassées.

Comment peut-on prévenir ce genre d'incident?

Pratiquement tous les incidents récents causant un décès ou une blessure critique dans les différents secteurs de l'industrie forestière de l'Ontario étaient liés au verrouillage :

- En 2003, l'opérateur d'une abatteuse-groupeuse a été écrasé à mort par les rouleaux d'alimentation de sa machine pendant qu'il y effectuait des travaux d'entretien.
- En 2003, un travailleur de scierie est mort après s'être rendu sous une déligneuse pendant qu'elle était en marche et que sa tête est entrée en contact avec les lames de scie.
- En 2004, un travailleur d'usine de panneaux de particules a été écrasé à mort en effectuant l'entretien d'une presse à panneaux de particules.
- En 2004, un travailleur de scierie est mort après s'être fait entraîner dans une machine en essayant d'enlever des débris d'un convoyeur dans la zone des copeaux à brûler.

En élaborant des procédures de verrouillage spécifiques, il est essentiel de reconnaître tous les risques liés à l'énergie qui n'est pas reconnue, évaluée ou maîtrisée. Avant de nettoyer, huiler, réparer ou effectuer quelque autre réglage à la machine, les procédures de verrouillage spécifiques doivent comprendre des étapes de vérification de toutes les sources d'énergie pour s'assurer que l'équipement est à un état énergétique nul.

Les protecteurs et les barrières efficaces doivent être en place pour prévenir de façon complète l'accès à toute pièce mobile. Pour de plus amples renseignements, consultez la norme de la CSA, *La sécurité des machines*.

Votre conseiller-instructeur de l'ASTIFO est disponible pour vous aider à effectuer les mises à jour nécessaires à votre politique et à vos procédures relatives au verrouillage. Des renseignements supplémentaires sur le verrouillage et la sécurité des machines sont aussi disponibles auprès de l'ASTIFO en téléphonant au (705) 474-7233 ou en consultant notre site Web à www.ofswa.on.ca.

www.ofswa.on.ca